



Chers amis,

Le printemps 2015 restera gravé dans la mémoire des chasseurs de grand gibier de Loir-et-Cher comme celui de l'annonce d'une terrible maladie qui frappe les espèces sauvages et domestiques : La tuberculose bovine...

Fin janvier dernier, un chasseur solognot (et nous pouvons ici lui rendre hommage pour son sens civique) a prévenu les autorités compétentes en la matière, après examen de la carcasse d'un sanglier prélevé à la chasse.

Depuis, la course contre la montre s'est engagée pour analyser un nombre significatif d'animaux, tant sauvages que domestiques. La mobilisation a été totale de la part de l'ensemble des acteurs concernés en pareille circonstance; propriétaires, chasseurs, éleveurs bovins, vétérinaires, administration, techniciens de la FDC41, louvetiers, etc.

A l'heure où j'écris ces lignes, fort heureusement l'ensemble des analyses complémentaires se sont révélées négatives, tant sur les espèces cerfs/sangliers que sur les bovins. Les mois qui arrivent vont se montrer cruciaux. Notre beau département cynégétique restera-t-il « indemne » ou rejoindra-t-il la douzaine de départements français aujourd'hui infectés par la tuberculose bovine ? (Dordogne, Charente, Côte d'Or, Haute et Basse-Normandie, etc)

Sans attendre la réponse, les chasseurs, et vous spécialement, membres de l'ADCGG 41, doivent se mobiliser pour mieux réaliser leurs plans de chasse et améliorer « encore » les prélèvements de sangliers. L'administration attend de la part du monde cynégétique un réel effort sur ces points. Saurons nous relever le défi ? Réponse dans les prochains mois, réponse que j'espère bien sûr positive.

Je n'en doute pas de la part des chasseurs responsables que vous êtes...

Bonne ouverture pour vos chasses d'été.

Bien cordialement

Philippe LAVALLART

Président ADCGG 41

Tuberculose bovine... Pour en savoir un peu plus !

Le sujet est d'actualité pour notre département qui vient récemment de déceler « un cas » sur un sanglier prélevé à la chasse. Pour les scientifiques, c'est une grande première en France. En effet, c'est d'abord chez les bovins que l'on décelait la maladie, aujourd'hui c'est un sanglier qui est le premier atteint ! Les analyses complémentaires, demandées par le Préfet dans un périmètre de 45 000 ha, nous en dirons sans doute un peu plus dans les prochaines semaines, voire les prochains mois.

Pour en savoir un peu plus sur la surveillance de cette maladie, son évolution et son implantation en France, je vous encourage à parcourir une excellente présentation et une synthèse du dispositif « **SYLVATUB** » pour les années 2012-2013-2014. Ce programme national de surveillance de la Tuberculose bovine dans la faune sauvage a été mis en place en 2011 par l'Etat. Les principaux objectifs de ce programme sont de détecter la présence de la Tuberculose bovine dans la faune sauvage et d'en estimer la prévalence. Cette surveillance est principalement orientée sur cerfs, sangliers, blaireaux. Vous pouvez avoir accès sur Internet sur « **Plateforme ESA/Surveillance de la faune sauvage/dispositif Sylvatub** ». Vous y retrouverez notamment sur l'ensemble du territoire français, les résultats des 8500 analyses d'animaux sauvages faites pendant ces 3 années,

Dans le bulletin d'information N°3 de SYLVATUB, vous pourrez y apprendre qu'un 5ème cas de Tuberculose bovine vient d'être découvert en France sur un chevreuil (espèce jusque là peu touchée). Cette découverte permet de rappeler l'importance de la surveillance via l'examen des carcasses de grand gibier et le rôle crucial des chasseurs dans cette surveillance. Toute anomalie de type abcès interne sur une carcasse de grand gibier doit être signalée à la FDC 41 ou l'ONCFS.

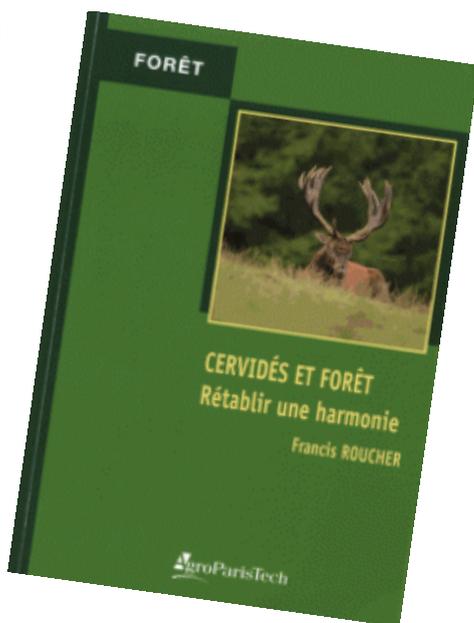


Cervidés et Forêt de F.Roucher

Cervidés et Forêt...

Rétablir une harmonie

Le plan de chasse est en panne. Hors de contrôle, cerfs et chevreuils stérilisent une part importante de la forêt française. Alors que faire ? Rechercher le rendement optimal soutenu des herbivores et des arbres plutôt qu'un utopique équilibre sylvocynégétique. Se guider sur des indicateurs plutôt que sur de discutables recensements d'effectifs. Maintenir des chevreuils sains dans une forêt qui se régénère, l'auteur l'a brillamment réalisé en France et en Suisse dès le début des années 1980. Se méfier du cerf, animal grégaire de milieux ouverts et consommateur quasi exclusif de graminées et d'herbacées. En forêt, il n'est pas chez lui. À ne tolérer qu'à doses modérées pour prévenir les dégâts. Pour devenir plus efficace, notre politique de la chasse pourrait s'inspirer de l'étranger.



Indispensable aux sylviculteurs et aux responsables de la gestion des territoires, cet ouvrage fait d'une chasse rationnelle la clef de la coexistence entre Cervidés et forêt.

L'auteur: Cinquante ans d'expérience en tant que chasseur, puis conseiller et pilote d'opérations de gestion du gibier, ont fait du Docteur Francis Roucher un expert européen des Cervidés. Ses réalisations s'appuient principalement sur les résultats de recherche de l'école d'ANN ARBOR (Michigan). Dès 1980, il accompagne le passage à la régénération naturelle dans une forêt de 4600 ha dans les Vosges du Nord, grâce à la mise en œuvre d'un procédé de gestion du chevreuil inédit en Europe.

Éditions : AgroParisTech Nancy

144 pages, figures et photographies en couleur.

Dispo. auprès de martine.geremia@agroparistech.fr

Tél. : 03 83 39 68 24 24 € + frais de port

Quizz brevet grand gibier...

De nombreux chasseurs hésitent encore à venir parfaire leurs connaissances en assistant à la séance de révision, puis en passant les épreuves du Brevet Grand Gibier. Nous illustrerons à l'aide de quelques photos, à partir de ce N° du Volcelest, le genre de question que vous pouvez y retrouver... réponses en page 4



1 Au début des « refais », on dit que le cerf porte

A : velours naissants

B : sa première tête

C : bonnet carré



2 Les traces au sol qui accompagnent ce frottis de brocard se nomment

A : régalis

B : brouttis

C : houzure



3 L'animal qui a laissé cette empreinte était

A : un cerf

B : un sanglier

4 Une compagnie de sangliers a laissé ici des traces peu profondes, on les nomme : V.....



En direct du Ministère...

Les matériels utilisables pour la chasse évoluent, et lorsqu'ils peuvent permettre d'améliorer la sécurité lors du tir, il convient d'en tenir compte. L'utilisation des **télémetres intégrés dans les lunettes de visée** est concernée par cette proposition de modification.



En effet, la France est à ce jour le seul pays où ce dispositif est interdit, alors même que le chasseur peut avoir une lunette sur la carabine et le télémètre à la main, ce qui n'est pas particulièrement ergonomique. De nombreux fabricants proposent à ce jour sur le marché ce type de lunette avec télémètre intégré, qui permet d'évaluer précisément la distance de la cible visée dans la lunette, et donc d'améliorer la sécurité en matière de la décision du tir ou non (cible trop éloignée, évaluation des distances précises dans l'environnement du tireur).

Dans un contexte d'encadrement des prélèvements l'objectif recherché aujourd'hui est de favoriser un tir dans des conditions optimales de sécurité tuant net le grand gibier sans le blesser. L'usage d'une lunette parfaitement réglée, intégrant un télémètre permettant d'adapter le tir à la distance de l'animal visé va dans ce sens. La correction de visée automatique doit demeurer interdite pour respecter le gibier et l'éthique de la chasse.

La modification suivante est donc proposée par le rajout d'un alinéa dans l'arrêté ministériel du 1er août 1986 relatif à divers procédés de chasse, de destruction des animaux nuisibles et à la reprise du gibier vivant dans un but de repeuplement: **« sont autorisés, les télémetres, qui peuvent être intégrés dans les lunettes de visée fixées sur les armes à feu à la condition que ces dernières ne soient pas équipées d'un système de correction automatique de la visée ».**

Dernière minute... Parution de l'arrêté ministériel en question au JO du 29.05.2015

Photos un peu salées...

Cette série de 4 clichés, prise par un appareil photo automatique en quelques jours, début mai 2015, a permis de saisir les hôtes d'un petit bosquet beauceron en pleine « dégustation saline ». On peut noter au passage l'utilité des fameux « pièges photographiques » pour mieux connaître la faune de son territoire, l'évolution de leur cycle biologique (ici un jeune brocard en pleine mue, et un daguet sous velours). Ces vues illustrent à merveille les bienfaits des pierres à sel pour la faune sauvage.

Mais, en ces périodes de questionnement sur la prophylaxie de la tuberculose bovine, on peut comprendre aisément pourquoi le retrait des pierres à sel fait partie des mesures prises pour lutter contre la propagation de la maladie...

Espérons vivement que nous n'aurons pas à l'appliquer !



P.Lavallart



P.Lavallart



P.Lavallart



P.Lavallart

La maison du braconnage à Chaon, présente tout l'été, « Bracochoaon », une exposition sur le thème du sanglier imaginaire (sangliers en peluche, représentations en métal, en bois, en tissu, en papier qui montrent l'animal sous un jour différent, tendre, positif ou flatteur ... à voir)

Cotation CIC des trophées de cerf élaphe

Jusqu'à présent le CIC prévoyait 2 catégories de seuil d'homologation (Europe Centrale et Europe de l'Ouest.) pour l'espèce cerf élaphe... Ce régime qui tenait compte des différences dans la gestion cynégétique de l'espèce n'a plus lieu d'être. Le comité exécutif du CIC du 14 novembre dernier a supprimé les différences pour ne garder qu'une catégorie, celle de l'Europe Centrale selon les barèmes ci-dessous, applicables à partir de 2015.

Niveau bronze ancien seuil 165 pts, **nouveau seuil 170 pts**

Niveau argent ancien seuil 180 pts, **nouveau seuil 190 pts**

Niveau or ancien seuil 195 pts, **nouveau seuil 210 pts**

Les autres niveaux restent inchangés pour l'ensemble des autres ongulés chassables.

L'agenda...

1er Juin ouverture anticipée du Chevreuil, Sanglier, Renard

19-21 juin Game Fair à Lamotte Beuvron

1er septembre ouverture anticipée du cerf

27 septembre ouverture générale

23 octobre soirée ADCGG 41 « Le Chevreuil » avec Guy Bonnet et Stéphan Levoye

30 novembre retour du bilan intermédiaire Plan gestion sanglier

BREVET GRAND GIBIER... résultats 2015

C'est au siège de la FDC 41 que se sont déroulées cette année les épreuves écrites du brevet grand gibier

Une dizaine de candidats avait suivi avec assiduité les séances de formation proposées par l'association sous la responsabilité de Patrick Maréchalle, secrétaire de l'AD, en charge de l'organisation du brevet.

A noter encore cette année la participation de quelques jeunes du Collège de Chabris, tout spécialement préparés par Thierry Chartrain (Administrateur ADCGG 41) dans le cadre scolaire d'un « club chasse ».



Le major de promotion, Stéphane Leroy réussissait le score de 168,5 points, dont un score de 45/50 à l'épreuve de tir. Le palmarès de la journée se soldait par 3 médailles d'or, et 3 médailles d'argent, pour les candidats du département de Loiret-Cher. Le pot de l'amitié permit à chacun de commenter avec ardeur les résultats, en prolongeant agréablement la soirée.

ICE, comme Indice de Changement Ecologique

Les 20 et 21 mai dernier avait lieu à Chambord, un colloque international sur les ICE. Près de 400 personnes se sont retrouvées pour débattre de ce qui reste sans doute le moyen le plus fiable d'évaluer une population d'ongulés. Indice kilométrique, indice nocturne, longueur de la patte arrière, indice d'abrutissement, etc. **Retrouvez les fiches techniques des 14 ICE référencés sur www.colloque-grandgibier-ice.com**

Save the date... !

Afin de renouer avec la tradition des « soirées de l'ADCGG 41 », vous pouvez déjà réserver votre soirée du **vendredi 23 octobre 2015...**

A l'occasion de la sortie de leur livre « **LE CHEVREUIL Nouveau** » Stéphan LEVOYE (photographe animalier talentueux) et Guy BONNET (Administrateur de l'ANCGG et auteur d'ouvrages sur le cerf et le chevreuil), viendront nous présenter celui qui « *ne fait rien comme les autres et, qui, tout en cohabitant avec l'homme, demeure fondamentalement insoumis. Le chevreuil, c'est le sauvage près de chez vous !* »

Invitation à paraître dans le N° de septembre du Volcelest



Réponses au quizz Brevet Grand Gibier p2

1 C / 2 A / 3 A / 4 Vermillis

ADCGG 41
Président
Philippe LAVALLART
40 Grande Rue
41 500 Lestiu
Téléphone 06 08 10 10 24
p.lavallart@aggloloplys.fr



Retrouvez nous sur le Web www.ancgg.org/ad41

La chasse du grand gibier est toujours la cible de nombreux détracteurs (suppression de la chasse le dimanche, retour du tir du chevreuil à plomb, etc..etc..)

Notre association a besoin de vos remarques, suggestions et donc de vos adhésions pour défendre notre passion .

Adhésion pour l'année 2015 à l'association ADCGG 4120 €

Adhésion 2015 + abonnement à la revue Grande Faune.....47 €

Merci de nous adresser votre cotisation sans tarder, cela nous évitera des relances inutiles !

Trésorier : Michel Gaudron, 14 rue Ovide Scribe, 41 200 Romorantin